



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GT1  
RESEAU INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF)  
Le 28 novembre 2024, à l'espace JL Lions à Grasse**

**Animatrices et rédactrices :** Mesdames Sylvie DUFRAISSE coordinatrice du parcours de prise en charge des victimes et Dorra SAMMOUD, coordinatrice du réseau intercommunal de prévention des violences intrafamiliales.

**En présence de :**

- **Chris MICHEL :** Police municipale Peymeinade, responsable de la cellule VIF.
- **Patrice GARCIA:** PM Peymeinade, suppléant Chris Michel, formé aux VIF.
- **Eric REBUFFAT :** Gendarmerie MPF, responsable des auditions mineurs victimes ou témoins.
- **Stéphanie FINESTRE :** Coordinatrice pôle logement, hébergement, parentalité Harpèges.
- **Magali DURAND :** Chargée de mission, CCAS Pégomas, réseau VIF local.
- **Claire SERRE :** Sage-femme, cellule VIF CH Grasse.
- **Maryline MAISTO :** Chef d'antenne SPIP Grasse.
- **Clotilde CHEN :** Assistante sociale, pôle VIF MSD Grasse.
- **Stéphanie VILLOCQ :** Assistante sociale, pôle VIF MSD.
- **Sonia RIGOUDY :** Police Nationale, unité d'atteinte aux personnes.
- **Sonia AJUELOS :** Assistante sociale zone gendarmerie, Conseil départemental.
- **Delphine JANTY :** Assistante sociale zone police, Conseil départemental.

**PRESENTATION :**

**Dorra SAMMOUD** a présenté ses missions de coordinatrice du réseau de prévention des violences intrafamiliales, ainsi que le volet du pilotage institutionnel et politique qui incombe à la CAPG. Avec d'une part l'organisation d'un COFIL une fois par an avec le TJ de Grasse, la préfecture, Harpèges, les partenaires institutionnels, les élus..., d'autre part l'organisation des formations dans le cadre du réseau VIF.

**Sylvie DUFRAISSE** a décliné son rôle de coordinatrice des parcours de prise en charge des victimes réseau VIF CAPG. Elle précise que le réseau de prévention des VIF CAPG a vocation à mutualiser les Compétences communes. Ce premier groupe a été circonscrit d'abord aux acteurs les plus enclins à être au plus proche des victimes ou des auteurs. Il s'agit ici de créer les fondations de notre travail. Dans une volonté d'être efficace et performant, le réseau a été construit

	<p>de sorte à n'avoir qu'un seul référent par structure, dont le rôle sera de faire l'interface entre le réseau et le terrain et d'assurer la communication de toutes les informations montantes et descendantes.</p> <p>Le service d'aide aux victimes d'HARPEGES est fléché comme porte d'entrée pour l'accompagnement juridique et psychologique des victimes (orientation des victimes via accueil 04 93 90 85 66 / 04 92 60 78 00 <a href="mailto:serviceaideauxvictimes@harpeges.fr">serviceaideauxvictimes@harpeges.fr</a> + flyer )</p> <p>De plus, pour les cas complexes : une adresse mail a été créée à destination des professionnels qui rencontreraient une situation complexe (pluralité d'intervenants, situation bloquée...) afin de saisir la coordinatrice de parcours et/ou échanger entre partenaires concernés : <a href="mailto:coordoparcoursvif@harpeges.fr">coordoparcoursvif@harpeges.fr</a>.</p>
<p><b>LES OBJECTIFS :</b></p>	<p>L'objectif principal de ce premier groupe de travail est de recenser les besoins des professionnels impliqués dans la prise en charge des victimes et auteurs de VIF, ainsi que d'identifier leurs contributions potentielles au réseau.</p> <p><b>Dorra SAMMOUD</b> sonde les professionnels présents sur la possibilité ou non de déposer le listing complet des référents du réseau VIF sur la bibliothèque en ligne, bientôt en ligne. Cette plateforme ne sera accessible qu'aux référents via des identifiants et mot de passe.</p> <p>Les professionnels sont favorables à cette proposition et ont fait part de l'importance de pouvoir également communiquer entre eux lorsqu'ils en auront besoin.</p> <p><b>Maryline MAISTO</b> propose d'intégrer des professionnels de terrain pour le SPIP en tant que référents, lesquels seront plus à même de travailler sur des cas concrets et sur l'articulation de la prise en charge.</p>
<p><b>TOUR DE TABLE :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Christophe MICHEL</b> : Police Municipale de Peymeinade. M. MICHEL est très engagé dans les actions de prévention sur sa commune. Il fait part de ses attentes en matière de formation et de méthodes de travail sur le terrain pour la prise en charge des VIF.</li> <li>• <b>Patrice GARCIA</b> : Police Municipale de Peymeinade suppléant de Christophe Michel, formé au VIF.</li> <li>• <b>Eric REBUFFAT</b> : Gendarmerie, M. REBUFFAT est le point d'entrée pour les professionnels à la Maison de Protection des Familles (MPF), il assure la formation des gendarmes aux VIF, ainsi que la prise en charge des mineurs victimes ou témoins. S'agissant de la prise en charge des victimes, il informe que les PV sont transmis à Harpèges. En 2022, une convention a été signée avec Harpèges, permettant à l'association d'effectuer des entretiens à la demande en gendarmerie. Cette possibilité n'a pas encore été exploitée, mais elle permet néanmoins plus de proximité envers les victimes.</li> <li>• <b>Stéphanie FINESTRE</b> : Harpèges – Coordinatrice d'action sociale au Pôle Hébergement logement parentalité d'Harpèges.</li> <li>• <b>Magali DURAND</b> : CCAS Pégomas. Mme DURAND a développé un réseau de proximité à Pégomas, et initié la création d'une fiche réflexe pour les professionnels.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Claire SERRE</b> : CH Grasse. La cellule violences intrafamiliales du CH Grasse prend en charge des victimes de VIF lesquelles sont adressées par l'extérieur ou par l'hôpital. Mme SERRE précise que souvent la porte d'entrée reste les urgences générales. Le repérage des violences psychologiques est une réelle difficulté. En 2025, l'hôpital de Grasse inaugurera l'ouverture de l'UAPED (Unité d'accueil pédiatrique Enfance en Danger).</li><li>• <b>Maryline MAISTO</b> : SPIP. Mme MAISTO évoque la plus-value du SPIP dans le réseau, notamment pour articuler la prise en charge d'une victime et celle de son auteur et axer le travail sur la prévention de la récidive. En 2025 des groupes de parole dans le cadre du PPR (programme de prévention de la récidive) en milieu ouvert se développeront.</li><li>• <b>Clotilde CHEN et Stéphanie VILLOCQ</b> : MSD – pôle VIF. Mesdames CHEN et VILLOCQ sont la porte d'entrée pour les IP, ou pour les demandes d'allocation urgence CAF.</li><li>• <b>Sonia RIGOUDY</b> : Police Nationale, groupe unité d'atteinte aux personnes. Madame RIGOUDY exerçait auparavant à la BPMF. Pour les dépôts de plainte, madame RIGOUDY conseille de privilégier (hors cas d'urgence) la plateforme POLICE RENDEZ-VOUS sur internet de choisir le créneau de 10h, afin d'apporter plus de confort dans la réception de la plainte tant pour la victime que pour l'OPJ qui aura bloqué ce créneau pour elle.</li><li>• <b>Sonia AJUELOS</b> : Département. Madame AJUELOS intervient en zone gendarmerie pour l'Ouest du département (Peymeinade, Pégomas, Mouans-Sartoux, Séranon, Saint-Vallier). Elle travaille à l'accompagnement et l'orientation des victimes. Elle procède également à une information de leurs droits de premier niveau. Elle est saisie principalement par CRPJ.</li><li>• <b>Delphine JANTY</b> : Département. Madame JANTY intervient au commissariat de Grasse les mercredis et mardis sur rdv et au commissariat d'Antibes. Elle exerce les mêmes missions d'information et d'orientation que Madame AJUELOS.</li><li>• <b>Sylvie DUFRAISSE</b> : Harpèges – Madame DUFRAISSE précise que le pôle socio judiciaire offre un soutien juridique et psychologique aux victimes de toute infraction pénale. Dans son rôle de coordinatrice du parcours de prise en charge des victimes de VIF, elle a vocation à être l'interlocutrice privilégiée des professionnels pour les orientations ou l'étude de cas complexes. Elle coordonne également le Relais Enfant Parents qui s'occupe de la parentalité en maison d'arrêt de Grasse et y rencontre beaucoup d'auteurs de VIF.</li><li>• <b>Dorra SAMMOUD</b> : CAPG – Madame SAMMOUD a notamment, la tâche de réaliser un diagnostic territorial partagé, lequel permettra de faire remonter les besoins à la juridiction, à la préfecture et aux élus du territoire, pour ajuster les feuilles de route et déployer des actions en faveur de la prévention des VIF.</li></ul> <p>La question de la difficulté du dépôt de plainte a été évoquée. <b>Monsieur REBUFFAT</b> indique que les agents sont de plus en plus formés à l'accueil des victimes de VIF, néanmoins les services manquent de moyens humains et matériels, de sorte que les conditions de travail ne sont pas</p>
--	---

	<p>toujours évidentes. Aussi, il peut s'agir d'un ressenti de la victime par rapport à l'OPJ. Ce dernier a besoin de qualifier pénalement les faits et d'envoyer le maximum d'informations précises au parquet, ce qui ne répond pas toujours aux attentes d'une victime en situation de vulnérabilité.</p> <p><b>Monsieur GARCIA</b> déclare que la police Municipale de Peymeinade transmet sur la COB (rapport d'intervention) les informations qui ne relèvent pas d'une plainte et qui ne peuvent plus relever d'une main courante.</p> <p>Les échanges entre les professionnels ont permis de faire émerger une idée d'une prochaine formation de 2h sur les prérogatives et contraintes des prises en charge des VIF par les services enquêteurs. Cela permettrait aux professionnels accompagnant des victimes de mieux cerner le travail, le fonctionnement des commissariats et des gendarmeries et de faire le lien avec leurs usagers. Cette formation sera donnée par <b>Madame RIGOUDY</b> et <b>Monsieur REBUFFAT</b>. <b>Madame MAISTO</b> propose de pouvoir également présenter le travail du SPIP.</p>
<p><u>ATELIER POST-IT :</u> <u>BESOINS ET</u> <u>APPORTS :</u></p>	<p>L'atelier consiste pour chaque participant d'écrire sur deux post-its différents les manques qu'il identifie dans ses missions pour l'accompagnement des victimes ou des auteurs de VIF. Sur le second papier, il s'agira de noter ce que le professionnel peut apporter comme compétences au réseau.</p> <p><b>Eric REBUFFAT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il est le point d'entrée pour les professionnels à la MPF pour la question des VIF et de la protection de l'enfance. L'Unité Information Préoccupante est en lien direct avec la gendarmerie. La MPF propose des sessions de formations aux professionnels et travaille en étroite collaboration avec l'hôpital Lenval. L'ensemble des gendarmes sont formés aux VIF, et un référent par unité a été désigné.</li> </ul> <p><b>Stéphanie FINESTRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Madame FINESTRE coordonne le pôle hébergement logement parentalité d'Harpèges Le pôle propose des hébergements d'urgence pour femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamilial, des logements en résidence sociale et des places CHAME (Centre d'hébergement alternatif mères enfants). Les orientations s'effectuent par le SIAO. Un service est en charge jusqu'au 31/12/2024 d'effectuer les évaluations sociales des personnes prises en charges en nuitées hôtelières. Le pôle propose également un accompagnement vers et dans le logement pour les ménages reconnus prioritaires DALO et un accompagnement social lié au logement dans le cadre pour les salariés en difficultés orientés par Action Logement.</li> </ul> <p><b>Magali DURAND</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Madame DURAND a initié un travail de réseau à Pégomas, et a travaillé à l'élaboration de fiches réflexes. La prochaine étape est d'aller sensibiliser les médecins en ville au repérage, en binôme avec Madame SAMMOUD. Le partenariat apporte une efficacité dans la prise en charge coordonnée des victimes.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sur les manques, elle énonce le manque de places d'urgence et à proximité, ainsi que la nécessité de penser au repérage des violences aussi chez les seniors.</li></ul> <p><b>Claire SERRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La cellule des VIF à l'hôpital permet d'accueillir des victimes 24h/24, de leur permettre de voir gynécologues (reconstruction chirurgicale), psychologues etc... Le travail qu'elle souhaite mener est de simplifier le parcours des femmes sur un lieu unique où des permanences pourraient se tenir.</li><li>• Elle recense le besoin de médecin légiste manquant sur le territoire et qui contraint les victimes à aller à Antibes.</li></ul> <p><b>Marilyne MAISTO :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le SPIP peut permettre d'activer les modalités de prise en charge des victimes, et de réajuster les mesures en concertation avec le JAP en fonction des éléments apportés par la victime qui courrait un danger. Ex : un auteur se voit contraint à respecter des mesures en milieu ouvert sans interdiction de contact, le SPIP peut être sollicité pour rajouter cette obligation. Sur le volet des besoins, elle ajoute qu'il faudrait davantage d'information sur le levier de la parentalité, relais parents-enfants, espaces-rencontres (visites médiatisées). La question de l'hébergement pour victimes et auteurs est soulevée, ainsi que celle de l'obligation de soins des auteurs avec des structures engorgées. La sensibilisation du secteur libéral doit être envisagée.</li></ul> <p><b>Sonia RIGOUDY :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Madame RIGOUDY bénéficie d'un très fort maillage partenarial et sait parfaitement travailler en réseau. Elle s'était par ailleurs impliquée dans le réseau VIF de Cannes. Ses interactions avec la justice, le champ social ou associatif lui permettent de mieux appréhender la situation d'une victime et de savoir comment intervenir.</li><li>• Elle alerte sur la carence de la prise en charge psychologique, notamment pour les victimes puisque les psychologues ne se déplacent pas en commissariat. Elle propose de mobiliser l'ARS du département.</li></ul> <p><b>Clotilde CHEN et Stéphanie VILLOCQ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Elles offrent un espace d'écoute et d'accueil, d'information et d'orientation des victimes. Elles ont la possibilité d'apporter un soutien financier, d'effectuer les demandes d'hébergement, et apportent un soutien au dépôt de plainte. Elles font l'interface entre les victimes, la police et les services extérieurs, ce qui leur permet de coordonner la suite de l'accompagnement.</li><li>• Elles font part d'un réel besoin de fluidifier le parcours des victimes. Madame VILLOCQ soulève un besoin d'avoir un répertoire des référents qui peut aider dans la prise en charge, ainsi que la nécessité d'axer le travail sur les enfants témoins. Elle déplore les difficultés pour l'hébergement d'urgence, l'accès au logement, l'absence de médecin légiste et d'UMJ à grasse. Elle propose de faire venir le DAC et la CPTS dans un groupe de travail. Enfin, elle souhaiterait une réflexion sur les VIF grand âge.</li></ul> <p><b>Christophe MICHEL :</b></p>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Monsieur MICHEL oriente la victime. La PM est primo intervenant et bénéficie d'un lien privilégié avec le CCAS et la gendarmerie. Il coordonne la cellule de veille de Peymeinade, ce qui lui donne une prise de hauteur sur les situations de violences sur la commune. Enfin, il voit l'engagement de chaque professionnel comme une plus-value.</li><li>• Il fait part de sa volonté d'avoir des flyers et des fiches réflexes. Il manque un protocole d'actions, ainsi qu'un retour des services compétents des suites données aux dossiers sur lesquels la PM est intervenue.</li></ul> <p><b>Sylvie DUFRAISSE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Harpèges est très présent sur le volet aide aux victimes grâce aux permanences tenues sur tout le territoire Ouest. Les victimes peuvent se voir offrir une prise en charge psychologique, juridique et sociale. Les mineurs ont accès à un accompagnement via le bureau d'aide aux victimes mineures. Harpèges gère les TGD sur tout le département et les BAR sur le TJ de Grasse.</li><li>• Sur les besoins, des fiches de liaison sont nécessaires pour personnaliser les orientations, effectuer une mise à jour des partenariats. Enfin il est primordial d'améliorer le diagnostic territorial pour développer le partenariat.</li></ul> <p><b>Dorra SAMMOUD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le réseau a vocation à s'étendre aux 23 communes de la CAPG, et donc au moyen et haut-pays qui se sentent souvent isolés et seuls dans la gestion des VIF. Une première cellule de veille « prévention délinquance » avec les maires des 12 communes Haut-Pays aura lieu en janvier 2025, ce qui permettra d'amorcer le maillage partenarial sur ces communes.</li><li>• Un diagnostic territorial doit être réalisé pour évaluer les besoins et l'existant du territoire. Il faudrait établir un process commun à tous les professionnels pour sécuriser autant que faire se peut le chemin d'une victime dès lors que cela est possible. Enfin l'offre d'hôtels en PAU est très pauvre sur tout le territoire CAPG.</li></ul>
--	---